

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 06 février 2018

Etaient présents :

Monsieur PHILIPPS Clément, Maire

Mrs SCHNEIDER Jean-Pierre, WURSTER Henri, MATHIEU Vincent, KRILOFF Sébastien, ROTHERMANN Joël

Mesdames WEISSENBURGER Joëlle, HORNEMANN Katia, KOSS Marie-Odile, WESCHLER Laetitia

M. BOLLMANN Daniel donne pouvoir à Mme HORNEMANN Katia

1) Avenant à la convention de gestion du service public de fourrière animale

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré, à 10 voix pour et une voix contre, approuve l'avenant à la convention de gestion du service public de fourrière animale entre la Communauté d'agglomération de Haguenau, l'association Société Protectrice des Animaux de Haguenau et Environs – section fourrière animale et la commune de Neuhaeusel.

2) Aménagement de la forêt communale de Neuhaeusel

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.212-3 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à 10 voix pour et une voix contre au projet d'aménagement proposé et demande aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la réglementation propre aux sites Natura 2000, conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du code forestier.

